

4

CHOISIR UN CENTRE DE BILAN

Pour faire votre choix, vous devez vous reporter à la liste des centres de bilan habilités par le FONGECIF Midi-Pyrénées, qui figure dans le dossier.

Ces organismes ont été agréés par le FONGECIF Midi-Pyrénées pour la réalisation des bilans de compétences au titre de l'année en cours.

QUELQUES CONSEILS POUR CHOISIR VOTRE PRESTATAIRE

Il existe plusieurs façons de conduire un bilan et bien que chaque organisme qui bénéficie de l'agrément présente les garanties suffisantes au regard de la loi, certains peuvent répondre plus spécifiquement à vos attentes.

✓ Ne vous en tenez pas à un seul organisme : il convient, avant de s'engager dans la démarche, de **rencontrer un minimum de trois prestataires**.

(ce conseil s'adresse plus particulièrement aux salariés qui résident à Toulouse et dans son agglomération et qui sont amenés à faire un choix parmi de nombreux prestataires).

✓ **Sollicitez un entretien directement avec la personne qui sera chargée de vous accompagner dans le bilan.** Pour le bon déroulement d'un bilan, il est en effet indispensable qu'une relation de confiance s'instaure entre vous-même et le consultant.

✓ **Sachez expliquer ce que vous attendez du bilan :** chaque prestataire vous le demandera pour ajuster la démarche.

✓ **Informez-vous sur la méthodologie du prestataire** et sur le déroulement des différentes phases du bilan. N'hésitez pas à poser certaines questions :

- ◆ comment s'organisent les différentes phases du bilan ?
- ◆ quels sont les tests auxquels vous serez soumis et à quoi vont-ils servir ?
- ◆ en quoi consiste la phase de restitution du bilan : quels résultats vous seront transmis ?
- ◆ quels sont les éléments qui figurent sur le document de synthèse ?
- ◆ comment les compétences sont-elles traduites en terme de pistes et projets professionnels ?
- ◆ comment sont vérifiés ces projets ou ces pistes par rapport au marché de l'emploi ?
- ◆ l'organisme a-t-il prévu de vous proposer une rencontre avec des professionnels pour étayer votre projet ?
- ◆ sous quelle forme l'organisme a-t-il prévu un suivi après votre bilan ?

✓ **Assurez vous que l'organisme dispose de ressources documentaires** (fiches métiers, répertoires d'organismes de formation, annuaires professionnels...) puisque vous serez amené(e), en cours de bilan, à effectuer des recherches documentaires sur les métiers et les formations directement en lien avec les projets professionnels préconisés dans votre cas.

✓ **Informez-vous sur les prix pratiqués :** n'oubliez pas que le FONGECIF Midi-Pyrénées ne financera pas la totalité de la prestation et qu'une participation financière vous sera demandée.

✓ **N'hésitez pas à informer le FONGECIF Midi-Pyrénées de toute difficulté rencontrée en cours de bilan.** De même, si la synthèse écrite de votre bilan tardait à vous parvenir, informez-en le FONGECIF Midi-Pyrénées.

ATTENTION

Un bilan de compétences engagé dans un organisme dont l'activité principale est la formation, ne pourra être suivi d'un congé individuel de formation dans ce même organisme.